

Présence d'algues bleues: Interdiction de baignade aux étangs de Remerschen (01.09.2023)

Communiqué par : Administration de la gestion de l'eau

Dans le cadre de la surveillance régulière de la qualité des eaux de baignade, une prolifération importante de cyanobactéries, appelées «algues bleues» dans le langage courant, a été constatée dans les étangs de Remerschen.

Vu les risques sanitaires, une interdiction de baignade est prononcée avec effet immédiat pour les étangs de Remerschen conformément au règlement grand-ducal modifié du 19 mai 2009 déterminant les mesures de protection spéciale et les programmes de surveillance de l'état des eaux de baignade.

En effet, certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui peuvent conduire à un risque sanitaire pour les humains, la faune aquatique, les animaux domestiques et le bétail. De ce fait, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) a été mandaté pour surveiller la prolifération des cyanobactéries dans les zones de baignade officielles, en collaboration avec les acteurs locaux dans le cadre du projet «Cyanowatch» (www.cyanowatch.lu). Les analyses du 01.09.2023 ont révélé la présence de cyanobactéries toxiques dans les étangs de Remerschen, avec un dépassement du seuil de sécurité en microcystines (voir le plan d'alerte national).

Les troubles liés au contact, à l'ingestion ou à l'inhalation de ces substances sont de nature et d'intensité variables et peuvent par exemple comprendre des maux de tête, des irritations et/ou brûlures de la peau ou encore des nausées. Si vous éprouvez des problèmes de santé après la baignade, veuillez vous adresser à votre médecin traitant en mentionnant le contact éventuel avec des cyanobactéries toxiques.

Par ailleurs, pour les plans d'eau dans lesquels une prolifération importante de cyanobactéries a été constatée, l'Administration de la gestion de l'eau, sur base de l'appréciation de la Direction de la santé, recommande au public:

- de ne pas laisser les chiens et autres animaux domestiques boire l'eau ;
- d'éviter tout contact avec l'eau ;
- d'éviter toute activité nautique (p. ex. sports aquatiques, pêche).

Et notamment lors de la pêche:

- d'éviter le contact avec les poissons ;
- de ne pas consommer les poissons pêchés ;
- de renoncer à l'activité de la pêche si des efflorescences de cyanobactéries sont visibles.

Lorsque des efflorescences de cyanobactéries sont visibles à l'œil nu à un autre endroit du lac, il est recommandé de renoncer par précaution à toute baignade et activité nautique, y inclus la pêche.

Étant donné que la saison de baignade aux étangs de Remerschen n'est pas encore terminée, une réouverture n'est pas exclue d'ici le 15 septembre. La situation est surveillée de près et une mise à jour sera faite en début de semaine prochaine.

En ce qui concerne le lac de Weiswampach, le lac d'Echternach et les plages du lac de la Haute-Sûre, la baignade y reste, à ce stade, autorisée. Toute interdiction éventuelle concernant d'autres sites sera signalée au public via communiqué de presse.

L'Administration de la gestion de l'eau tient à rappeler que la situation actuelle concernant les eaux de baignade (le lac de la Haute-Sûre, le lac de Weiswampach, le lac d'Echternach et les étangs de Remerschen) peut être consultée sur son site Internet (www.waasser.lu). Des dépliants portant sur la thématique des cyanobactéries peuvent également y être téléchargés.